



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 84885

Texte de la question

M. Jean Grenet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes de nombreux concitoyens concernant l'équilibre financier du régime général de retraite des salariés du privé, suite à l'adossment du régime spécial de la RATP actuellement en cours de discussion. En effet, les salariés du privé doivent consentir des efforts très importants suite à la loi portant réforme des retraites votée en 2003 et considèrent que ce nouvel adossment, après celui d'EDF, risque de remettre en cause la pérennité de leur régime, en dépit des efforts déjà consentis. Cette situation suscite un sentiment d'inéquité car les régimes spéciaux ne consentent pas les mêmes efforts d'adaptation que le régime général. Devant cette atteinte à la cohésion sociale, il lui demande une information claire sur l'adossment financier du régime RATP aux régimes de droit commun (CNAV, AGIRC, ARRCO) et les mesures qu'il entend prendre pour que cette opération soit neutre financièrement pour les salariés du privé.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84885

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1150